



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délivré pour les actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Livret d'accueil du stagiaire en formation

ÉDITO



L'Irfaf est heureux de vous accueillir durant le temps de votre formation.

Ce livret recense des informations pratiques pour faciliter vos premiers pas à l'Irfaf et les règles à respecter pour nous permettre de « vivre mieux ensemble » durant ce temps que nous allons partager.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Carol Siret
Responsable de l'Irfaf

Sommaire

01 L'Irfaf	4
02 Informations pratiques	6
> Accès transports	7
> Stationnement	7
> Restauration	7
> Pour s'orienter au sein de l'Irfaf	7
03 Règlement intérieur	8
> Absence - retard	9
> Horaires des formations	9
> Les consignes à respecter	9
> Hygiène et sécurité	10
> Environnement	11
> Handicap	11
04 Mes notes personnelles	12



01

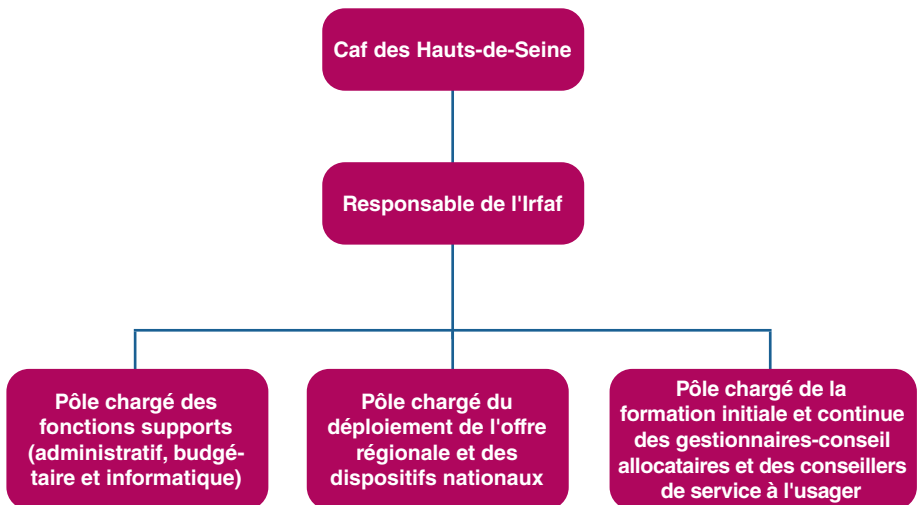
L'Irfaf

L'Institut régional de formation des allocations familiales (l'Irfaf) est un service commun aux huit Caf de la région Île-de-France. Il a pour mission d'assurer la formation initiale et continue de l'ensemble des salariés rattachés à ces organismes. Sa gestion administrative et financière est assurée par la Caf des Hauts-de-Seine.

L'équipe pédagogique est composée de :

- > cinq managers de projets en charge du déploiement et de la maintenance de l'offre de service et de formation de l'Irfaf,
- > douze formateurs chargés de la conception et de l'animation des dispositifs d'appui aux métiers de la relation de service.

Afin de répondre aux demandes spécifiques des Caf, l'équipe pédagogique permanente de l'Irfaf est appuyée par des praticiens détachés des Caf ou des intervenants extérieurs.





02

Informations pratiques

- > Accès transports
- > Stationnement
- > Restauration
- > Pour s'orienter au sein de l'Irfaf

ACCÈS TRANSPORTS

- > **RER ligne A** : station Nanterre Préfecture
 - **Sortie 2** : Préfecture
 - **Sortie 3** : Boulevard de Pesaro
- > **Métro ligne 1** : station La Défense Grande Arche
- > **Bus 163** : arrêt Lens

STATIONNEMENT

L'Irfaf ne dispose pas de places de parking réservées aux stagiaires. Le stationnement est possible dans les rues adjacentes.

RESTAURATION

À titre exceptionnel, et ce jusqu'à la réouverture du restaurant inter-entreprise, il est autorisé de prendre ses repas dans les salles de formation. La prise de repas doit se faire dans le respect des règles sanitaires en vigueur (distanciation, nettoyage des surfaces...).

Des distributeurs de boissons et de confiseries vous sont accessibles au rez-de-jardin.

POUR S'ORIENTER AU SEIN DE L'IRFAF

- > **RDC** : salles de formation 01 à 11
- > **1^{er} étage** : salles de formation 105 à 124
- > **2^{ème} étage** : salle 208
- > **Code d'accès aux salles de formation** : 8992A

Des totems placés à chaque étage vous aident à vous orienter au sein de l'établissement.



Règles du bon déroulement des formations

→ **Horaires de formation : 9h00 - 17h00** (sauf formations initiales : 8h45 - 16h45).

→ **Heure de déjeuner :** il figure sur la feuille d'émargement remise au formateur au début de la session. Pour des raisons d'organisation, il est impératif de respecter l'horaire indiqué.

→ Formateur

Nous vous remercions de vous présenter au secrétariat,

2^{ème} étage, bureau 211, ☎ 01 71 13 36 28,
le premier jour de votre intervention entre **8h30 et 8h45**

Vous seront remis : la clé de la salle, les feuilles d'émargement, le matériel informatique que vous aurez réservé au préalable.

Nous vous rappelons que la reproduction de vos documents n'est pas autorisée sauf accord exceptionnel du manager de projet qui coordonne la formation.

À l'issue de votre intervention, avec la participation des stagiaires, nous vous demandons de :

- remettre en place le matériel informatique placé lors de la formation.
- déposer dans les boîtes prévues à cet effet les papiers, bouteilles d'eau et produits utilisés en respectant les consignes de tri.
- fermer les portes et fenêtres et éteindre les lumières.

03

Règlement intérieur

- > Absence - retard
- > Horaires des formations
- > Les consignes à respecter
- > Hygiène et sécurité
- > Environnement
- > Handicap

LES CONSIGNES À RESPECTER

Dans l'enceinte de l'Irfaf, vous ne devez pas :



**fumer ni
vapoter**



**apporter et consommer
de l'alcool**



**utiliser votre téléphone portable
pendant les temps de formation**

Vous êtes en situation professionnelle, nous vous demandons :

- > d'adopter une tenue correcte,
- > d'appliquer les règles usuelles de civilité,
- > de respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à votre disposition.

Vous devez respecter les dispositions prévues par la charte de la laïcité de la branche Famille qui implique pour tous les collaborateurs, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité et d'impartialité. Ainsi, comme l'ensemble des salariés de l'Institution, vous ne devez pas manifester vos convictions philosophiques, politiques et religieuses ou vous prévaloir de vos convictions pour refuser d'accomplir une tâche.

ABSENCE – RETARD

Vous êtes en formation à l'Irfaf mais vous relevez administrativement de votre Caf d'appartenance.

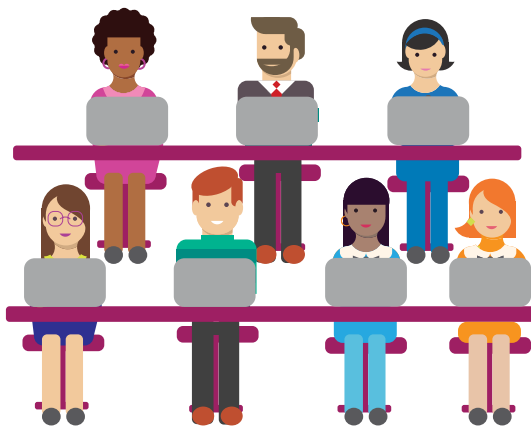
Aussi, en cas de retard ou d'absence, vous devez contacter :

- > le responsable de formation de votre Caf d'appartenance,
- > l'assistante de formation de l'Irfaf :

 01 71 13 36 28

HORAIRES DES FORMATIONS

Les formations débutent à 9 heures et se terminent à 17 heures. Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la formation, vous êtes tenus de respecter ces horaires.



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Vous devez veiller à votre sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales suivantes :

Incendie

Si l'alarme se déclenche :

- > gardez votre calme,
- > fermez les fenêtres,
- > évacuez les locaux immédiatement en suivant les consignes des guides files,
- > n'utilisez pas les ascenseurs,
- > ne revenez jamais en arrière sans l'autorisation expresse des services de secours,
- > rejoignez le point de rassemblement indiqué sur les plans affichés dans les couloirs.

Accident

Tout incident ou accident survenu dans les locaux de l'Irfaf doit être immédiatement déclaré, par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins, au responsable de la formation ou à son représentant qui prendront toutes les dispositions nécessaires.

Vol ou détérioration

L'Irfaf décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, apportés par les stagiaires.

ENVIRONNEMENT

L'Irfaf est résolument engagé dans une démarche éco-responsable qui tend à minimiser son impact environnemental, améliorer sa performance et privilégier son développement de façon durable.

Cette ambition prend forme grâce à l'engagement de chacun dans ses pratiques professionnelles quotidiennes et dans ses habitudes de travail pour apporter un service respectueux des personnes et de l'environnement.

Vous êtes invité(e)s à vous associer à cette démarche en utilisant les contenants de tri sélectif mis à votre disposition dans les couloirs et dans chaque salle de formation. Un contenant réservé à la collecte des bouchons plastique est placé à coté des machines à café situées au rez-de-jardin.

HANDICAP

L'Irfaf a mis en place un dispositif pour accompagner l'accueil et faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap qui suivent ses formations.

Pour toute information, vous pouvez contacter le référent handicap :

*Jessica Frichet au 01 71 13 36 46,
jessica.frichet@cafirfaf.cnafmail.fr*



04

Mes notes personnelles

Institut régional de formation des allocations familiales
Locaux pédagogiques : 89 avenue François Arago
92000 Nanterre-La Défense - ☎ 01 71 13 36 18